



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
tél. 03 83 18 87 87 – Fax 03 83 18 87 88 – Mél : contact@lgett.fr – Site Internet : www.lgett.fr

Tomblaine, le 3 avril 2020

COMMUNIQUE OFFICIEL

Dans un communiqué du 27 mars dernier, la Fédération Française annonçait l'arrêt définitif du championnat par équipes à tous ses échelons, de même que l'annulation de toutes les épreuves nationales encore à venir pour cette saison 2019/2020.

Nous ne pouvons que souligner la justesse de la décision fédérale, tant il était impossible de mettre nos clubs, nos licenciés, dans une position inextricable de « devoir » jouer au mépris de la santé et des aspirations de chacun, même en cas de reprise possible avant la fin de saison.

Les attentes de certains seront certainement bien loin du tennis de table, et c'est très compréhensible. Ces décisions étaient attendues et inévitables.

Concernant le championnat par équipes territorial, la deuxième phase est donc reconnue comme blanche, sans montées ni descentes : les équipes sont maintenues dans leur division, et les poules seront refaites pour la première phase 2020/2021 afin de tenir compte le plus possible des desideratas de chacun. Les repêchages seront faits si besoin selon les résultats de la première phase 2019/2020.

Concernant les autres compétitions régionales officielles encore à venir ou déjà reportées, elles sont toutes supprimées : Finales Régionales par Classement, Finale Régionale des Interclubs, Championnats du Grand Est Individuels.

Nous pensons que **la reprise ne pourra se faire** que de façon individuelle en offrant le choix, uniquement à **ceux qui le souhaiteraient**, de pouvoir **reprendre la compétition** sans aucune obligation. C'est pourquoi nous réfléchissons à la **possibilité d'organisation de tournois régionaux homologués rapidement et sans frais pour nos clubs organisateurs, en cas de sortie de la crise sanitaire et de levée du confinement.** Sous réserve bien entendu de respect des différents arrêtés et décisions gouvernementales, régionales, locales. Ce dernier point sera complété ultérieurement par la Commission Sportive Régionale si les conditions évoluent favorablement et permettent quelques évènements locaux avant le 30 juin.

La LGETT reste par ailleurs sensible à la situation des clubs et se tient disponible pour tenter de répondre à toutes les questions qui peuvent se poser. Malgré la fermeture du siège, une permanence téléphonique est assurée et l'adresse mail générique reste ouverte.

Dans cette période, toute l'énergie des pongistes se doit d'être dirigée vers la lutte contre cette pandémie sans précédent, chacun à son niveau. Soyons solidaires et prenons soin de nous et de nos proches par le respect des règles.

Le Président de la Ligue du Grand Est de Tennis de Table,
Pierre BLANCHARD